

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

SECRET N° 96-355 du 6 Août 1996
M.F.P.A. D.G.F.P. D.G.C.F. S.S.C. N.2.
Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur LOUVIBOUDOULOU (Auguste,) Professeur de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglonnant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut particulier

D.G.C.F.

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 94/769 du 26 Décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion;

(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant organisation des interims des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 1111/MSSJ.DGFP.DGPCE.SSC. du 6 Mars 1989 autorisant certains fonctionnaires et Agents contractuels déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'École Supérieure du Parti Samira Maise Machel de Brazzaville, en tête: MPASSI Ignace;

(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, Membres du Gouvernement;

.../...

